

COMMUNE DE CHENENS

**Bulletin
d'informations communales
N° 60 – mars 2024**



SOMMAIRE

MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL AD INTERIM	- 4 -
TRACTANDA ET INFORMATIONS RELATIVES À L'ASSEMBLÉE COMMUNALE EXTRAORDINAIRE DU 21 MARS 2024	- 6 -
Tractanda	- 6 -
Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 11 décembre 2023	- 7 -
Demande de crédit additionnel « Assainissement de la canalisation d'eaux mixtes des Carroux »	- 7 -
Demande de crédit additionnel « Assainissement du captage et de la station de pompage des Prés »	- 10 -
Demande de crédit d'investissement « Route de Cottens – participation à l'étude cantonale – projet d'ouvrage »	- 12 -
INFORMATIONS GÉNÉRALES	- 15 -
Annonce recherche de bénévoles pour la livraison des repas à domicile	- 15 -
Tout-ménage « annonce de recherche de candidats »	- 16 -
Fonctionnement de la compagnie 115 Sarine-Ouest	- 17 -
Salle de l'abri à louer	- 17 -
Gare de Chénens - Mise en place d'un service de Shuttle/bus	- 18 -
Carte journalière dégriffée Commune	- 18 -
Action « Coup de balai 2024 »	- 19 -
Agenda communal	- 19 -
Fermeture de l'administration communale	- 20 -
INFORMATIONS PUBLICITAIRES	- 20 -
CarteCulture	- 20 -
Bibliothèque régionale d'Avry	- 21 -
IPSO (insertion professionnelle de Sarine-Ouest)	- 22 -
Croix-Rouge Fribourgeoise – services Chaperon Rouge et Babysitting	- 23 -
Pro Juventute : Atelier parents en ligne « Compétences numériques »	- 24 -
Pro Senectute vous aide à remplir vos impôts !	- 24 -
Service des forêts et de la faune : chronique forestière	- 25 -
CONTACTS UTILES	- 26 -

* * *

Message du Conseil communal *ad interim*

Le 11 décembre 2023, l'Assemblée communale n'a approuvé qu'une partie des hausses d'impôts et de taxes proposées par le Conseil communal *ad interim*. L'objectif était de redresser la situation financière de la commune de Chénens avec un certain nombre de mesures différentes. Ce choix démocratique a causé un manque de CHF 65'731.– dans le budget 2024 alors que la proposition du Conseil communal prévoyait un bénéfice de CHF 44'211.–. L'objectif de redresser la situation financière n'a pas pu être totalement atteint.

Pourtant, les propositions du Conseil communal *ad interim* ont été formulées de façon à limiter les augmentations au strict minimum. Elles se sont appuyées sur le Plan financier à cinq ans, bien celui qui prévoyait un déficit dès la deuxième année déjà. Le Conseil communal *ad interim* a choisi cette voie médiane afin d'éviter de trop charger les finances des habitants de Chénens. En somme, les propositions du Conseil communal *ad interim* conciliaient des intérêts divergents, ménageant à la fois la chèvre et le chou.

Les choix de l'Assemblée communale démontrent que le message du Conseil communal *ad interim* n'a pas été compris. Nous regrettons de ne pas avoir pu en discuter à l'assemblée. Et pourtant, l'essence même d'une Assemblée communale est de débattre des propositions du Conseil communal et ensuite, de les accepter ou de les refuser.

Rappelons que la contribution immobilière, dont l'augmentation a été rejetée, est payée à 42 % par les propriétaires qui ont un rendement locatif et les entreprises. Et pour ceux qui ont un tel rendement locatif, s'ils ne sont pas citoyens de Chénens, ils ne payent pas d'impôts sur le revenu.

L'Assemblée communale a cependant adopté le budget sans réduire les dépenses prévues. Cela permet à la commune de fournir à la population les services essentiels à la vie en société et au Conseil communal *ad interim* de soumettre à l'Assemblée communale un certain nombre de projets indispensables et urgents. Ces projets d'investissements sont vitaux, car le retardement de leur réalisation pourrait entraîner des conséquences graves pour la population et la commune. C'est pourquoi le Conseil communal *ad interim* les présente à l'Assemblée communale du 21 mars 2024, dont la convocation est dans ce bulletin.

En mai 2024, lors de l'Assemblée communale des comptes, le Conseil communal *ad interim* reviendra probablement avec une proposition de modification du taux de l'impôt sur la contribution immobilière et en décembre avec le règlement sur les déchets.

Dans le bulletin communal no 58, paru en mai 2023, le Conseil communal *ad interim* vous disait ceci : « *La mise en place de réponses objectives à la question des finances communales est une condition essentielle pour nous permettre d'aborder une de nos tâches prioritaires, qui est d'organiser de nouvelles élections au Conseil communal* ».

La situation financière de la commune étant connue et les dernières mesures financières à prendre annoncées dans ce message, le Conseil communal *ad interim*, en coordination avec Madame la Préfète de la Sarine, a choisi de solliciter par un tout-ménage l'intérêt des citoyennes et citoyens de Chénens pour reprendre une fonction dans la gestion de leur commune.

La voie choisie est celle de vous demander de s'annoncer au Conseil communal *ad interim* pour qu'il puisse informer les éventuels intéressés des tâches inhérentes à la fonction de membre de l'exécutif (voir le tout-ménage à la page 16 de ce bulletin).

Nous proposons de rencontrer les personnes éventuellement intéressées à une fonction de Conseillère communale ou de Conseiller communal dans un but précis. Celui de leur décrire les enjeux et les tenants et aboutissants de leurs tâches afin que, le cas échéant, elles le fassent dans la durée tout en étant conscientes des tâches et des responsabilités correspondantes à ce rôle. La décision finale d'organiser des élections et son calendrier appartient à Madame la Préfète en fonction du résultat de cette recherche de candidats. Comme vous le savez certainement, nous sommes à la recherche de trois nouveaux membres pour l'exécutif communal. Les trois Conseillère et Conseillers *ad interim* sont en charge actuellement des dicastères suivants :

- Administration générale (syndicature) ;
- Finances et impôts ;
- Culture et sports ;
- Ecoles, affaires sociales, santé, AES ;
- Police des constructions et aménagement du territoire.

Le Conseil communal *ad interim* vous encourage à réfléchir à l'opportunité qui s'offre à vous. Oui, nous osons parler d'opportunité, car le Conseil communal *ad interim* considère que c'est une chance de pouvoir contribuer activement à l'amélioration de la vie villageoise, de développer des idées qui ont un impact direct sur notre qualité de vie et de faire avancer des projets dans l'intérêt commun. Nul doute que de grandes responsabilités et beaucoup de travail s'associent indéniablement à cette fonction. Cependant, c'est non seulement une opportunité de développer des compétences variées et de jouer un rôle actif dans les enjeux locaux et régionaux, c'est surtout une activité intéressante, passionnante au sein d'une équipe collaborative.

Le Conseil Communal *ad interim* estime que c'est le moment propice pour les citoyennes et citoyens de Chénens de reprendre en main la gestion de leur commune. Nous sommes convaincus que la situation actuelle s'y prête. Alors, prenez contact avec nous avant le 25 mars 2024 pour discuter de votre potentiel engagement.

Le Conseil communal *ad interim*.

* * *

Tractanda et informations relatives à l'assemblée communale extraordinaire du 21 mars 2024

Tractanda

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de Chénens sont convoqués en assemblée communale extraordinaire le

jeudi 21 mars 2024, à 20h00,
à la grande salle à l'Auberge du Chêne.

1. Mot du président du Conseil communal *ad interim* : accueil et salutations.
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 11 décembre 2023.
3. Demande de crédit additionnel « Assainissement de la canalisation d'eaux mixtes des Carroux » :
 - 3.1. Présentation du projet
 - 3.2. Rapport de la Commission financière
 - 3.3. Vote.
4. Demande de crédit additionnel « Assainissement du captage et de la station de pompage des Prés » :
 - 4.1. Présentation du projet
 - 4.2. Rapport de la Commission financière
 - 4.3. Vote.
5. Demande de crédit d'investissement « Route de Cottens – participation à l'étude cantonale – projet d'ouvrage » :
 - 5.1. Présentation du projet
 - 5.2. Rapport de la Commission financière
 - 5.3. Vote.
6. Informations du Conseil communal *ad interim*.
7. Divers.

Tous les documents relatifs à l'assemblée communale peuvent être consultés au bureau communal durant les 10 jours précédant l'assemblée communale, ou sur le site internet www.chenens.ch, rubrique « Administration & autorités / Assemblées communales ».

Pour rappel, selon l'article 2a, al. 1 de la Loi du 6 avril 2001 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), ont le droit de voter et d'élire en matière communale, s'ils sont âgés de 18 ans révolus :

- Les Suisses et suissesses domiciliés dans la commune ;
- Les étrangers et étrangères domiciliés dans la commune qui sont domiciliés dans le canton depuis au moins cinq ans et au bénéfice d'une autorisation d'établissement (permis C).

Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 11 décembre 2023

Le procès-verbal ne sera pas lu. Conformément à l'article 13 RELCo, il peut être consulté au bureau communal dans les 10 jours précédant l'assemblée communale ou sur le site internet www.chenens.ch, rubrique « Administration & autorités / Assemblées communales ».

Demande de crédit additionnel « Assainissement de la canalisation d'eaux mixtes des Carroux »

Historique "résumé" du projet

Dans les années 2011/2013, des contrôles de l'état des canalisations par passages caméra ont été effectués. Ces derniers ont démontré des contre-pentes, des tronçons fendus ou ovalisés. Afin de pouvoir reprendre ces installations, le Conseil communal a décidé de démarrer un projet d'assainissement de la partie "horizontale" de l'infrastructure, et en mai 2019, un crédit de CHF 195'000.– a été accordé par l'Assemblée communale.

Un nouveau contrôle caméra effectué en 2020 a démontré que le tronçon "vertical" entre les art. 971 et 967 évacuant les eaux de la route était ovalisé et fendu sur quelques mètres. Il a donc été décidé de l'intégrer au projet d'assainissement.

Après vision locale détaillée lors de la phase de planification du chantier avec l'entreprise mandatée, des risques techniques importants ont été identifiés. A cela, des exigences de propriétaires ont eu pour conséquence de modifier légèrement le tracé, ce qui impose une tranchée plus profonde sur certains tronçons.

Tout cela nous amène à une adaptation du projet et à une demande d'approbation de crédit additionnel.

Coûts supplémentaires

Le mur au Sud de l'art. 971 ne permet pas de supporter le poids d'une machine de chantier. Le tracé doit être déplacé légèrement vers le haut de la parcelle ce qui a pour conséquences une surprofondeur et un rapprochement d'une piscine naturelle. De ce fait, une tranchée en dessous du bassin de cette parcelle n'est plus possible, une technique de fonçage plus onéreuse est donc indispensable.

Le propriétaire de l'art. 972 n'autorise pas que ses vieux arbres soient touchés. Un déplacement du tracé vers le haut de la parcelle doit également être prévu, ce qui impose également une tranchée plus profonde, et donc plus onéreuse.

Des travaux de paysagiste sont plus conséquents que prévus.

La décision d'inclure dans le projet le tronçon "vertical" augmente bien évidemment les coûts de réalisation, mais permet le raccordement obligatoire légal des eaux mixtes des 7 nouvelles constructions.

L'augmentation des prix de ces dernières années influence également fortement le prix de l'assainissement.

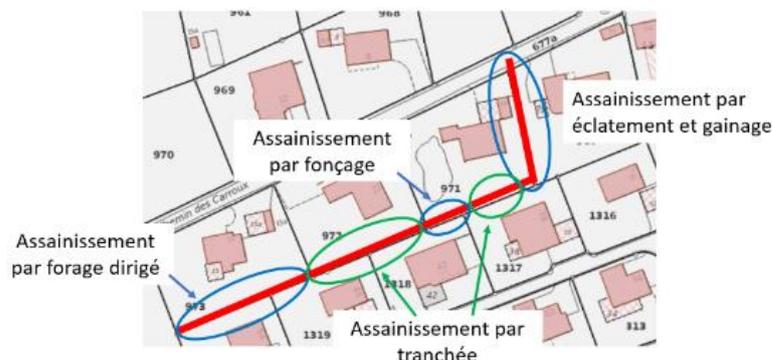
Des prétentions financières sont également formulées par un propriétaire.

L'ensemble de ces facteurs ont pour conséquence que l'estimation des coûts ($\pm 20\%$) passe de CHF 195'000.– à CHF 360'000.– HT, soit un crédit additionnel de CHF 165'000.– HT.

Description du projet

Ce projet résout une problématique de tout un quartier en récupérant les eaux mixtes, soit 11 parcelles (14 maisons) et les eaux d'une route.

L'assainissement de l'infrastructure d'eaux mixtes est prévu avec 4 techniques de réalisation différentes selon les besoins, les pentes et la topologie du terrain. Un forage dirigé afin de passer sous un imposant mur entourant une parcelle, un fonçage afin de préserver une piscine naturelle, un gainage par éclatement afin de préserver les aménagements privés et des tranchées où cela s'avère possible et nécessaire.



Participation de tiers de CHF 118'000.–

Après plusieurs années de discussions et négociations, un accord sur une clé de répartition de la participation financière de tiers a été trouvée en 2020 et entérinée le 31 août 2021 par un arrêt du Tribunal cantonal. Cette participation concerne sept propriétaires privés pour un montant de CHF 78'086.– et le canton pour un montant de CHF 40'000.–. Ce dernier a déjà été versé par le canton afin d'être engagé selon l'arrêt du Tribunal cantonal.

Planning

Une fois le crédit accepté par l'Assemblée communale, des conventions avec les propriétaires concernés directement par les travaux seront établies et le projet sera par la suite mis à l'enquête conformément aux règlements en vigueur. Le projet sera réalisé en 2024. Le bureau d'ingénieur mandaté pour la mise à l'enquête publique et la direction des travaux est le bureau Ernst Fuchs AG.

Financement par emprunt

7201.5032.00	Collecteur des Carroux – Crédit initial 16.05.2019	CHF	195'000.00 HT
7201.5032.00	Collecteur des Carroux - Crédit additionnel	CHF	165'000.00 HT
7201.6370.01	Participation de tiers Carroux	CHF	-118'000.00 HT
	Solde à financer pour le projet total	CHF	242'000.00 HT
Financement par emprunt			
7201.3940.00	Intérêts annuels pour le projet total – taux 3 %	CHF	7'260.00
7201.3300.30	Amortissement annuel du projet total 1.25 %	CHF	3'025.00
7201.4660.70	Amortissement participation de tiers 1.25 %	CHF	-1'475.00

Reprise des infrastructures

Selon l'arrêt du Tribunal cantonal de 2021, la commune devra reprendre les infrastructures en propriété une fois les réfections des tronçons défectueux achevées.
Les canalisations en rouge sur le plan deviendront dès lors communales.

Demande de crédit additionnel

Afin de remplir l'obligation légale de raccordement et de respecter l'arrêt du Tribunal cantonal, le Conseil communal *ad interim* demande à l'Assemblée communale un crédit additionnel pour l'assainissement de la canalisation d'eaux mixtes des Carroux pour un montant de CHF 165'000.– HT.

Demande de crédit additionnel « Assainissement du captage et de la station de pompage des Prés »

Historique "résumé" du projet

Le captage des Prés est une source d'eau déterminante quant à l'indépendance en eau potable de la commune. Son assainissement est d'une grande importance, déjà identifié par le passé.

En 2018, un programme d'assainissement des éléments principaux du réseau d'eau potable a été lancé. La priorité avait été donnée au réservoir des Gotes dont l'assainissement s'est terminé au début 2020.

Un crédit de CHF 350'000.– a été voté en 2019 concernant la mise en conformité du deuxième objet, soit, les captages et la station de pompage des Prés.



Dans le cadre de l'établissement de la soumission pour les travaux de génie civil & terrassements, et avant la mise à l'enquête publique, une vérification de l'état des drains captant a été faite. Le contrôle par caméra réalisé a démontré une incohérence avec les zones de protection des sources approuvées par l'Etat de Fribourg en 1992. Par conséquent, le projet initial de rénovation a été bloqué et une séance de coordination a été organisée avec les services cantonaux concernés, pour trouver une solution acceptable afin de ne pas devoir mettre hors service cet objet important pour l'approvisionnement en eau de la commune.

Le nouveau projet doit tenir compte des décisions prises en collaboration avec les services cantonaux, soit :

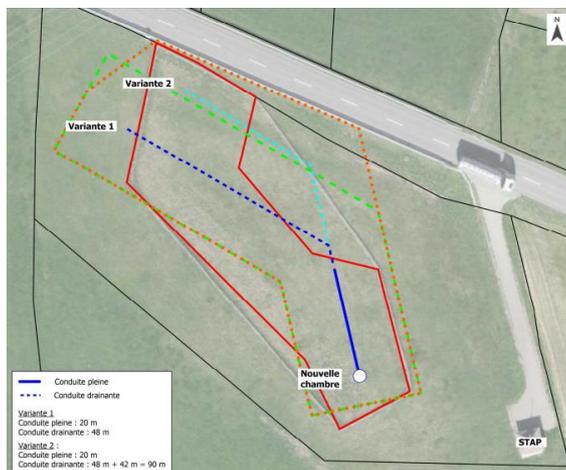
- Le drain passant sous la route cantonale devra être mis hors service.
- Un projet de reconstruction des drains en aval de la route cantonale devra être établi et soumis au Service de l'environnement pour approbation.

Par la suite, le projet de rénovation des captages et de la station de pompage pourra faire l'objet d'une demande de permis de construire. La nouvelle zone de protection des eaux (S1) devrait faire l'objet de nouvelles approbation et mise à l'enquête publique.

Afin de mener à bien ce "nouveau" projet, un crédit additionnel doit être demandé à l'Assemblée communale.

Projet et coûts supplémentaires

Le projet de mise en conformité de la zone de protection S1 est divisé en deux variantes. La première consiste à la création d'un drain de captage des eaux plus profond que les drains actuels. Si la géologie du sous-sol le permet, toutes les eaux seront captées par ce drain et le drain de la variante deux ne sera pas nécessaire. Dans le cas contraire, le second drain devra être réalisé.



Lors de la mise à l'enquête et de la réalisation du projet, le Service de l'environnement (SEn) peut demander des mesures de protection adaptées.

L'augmentation des prix de ces 5 dernières années influence également fortement le prix de l'assainissement.

L'ensemble de ces facteurs a pour conséquence que l'estimation des coûts ($\pm 25\%$) passe de CHF 350'000.– HT à CHF 595'000.– HT, soit un crédit additionnel de CHF 245'000.– HT.

Mise à l'enquête

Une fois le crédit accepté par l'Assemblée communale, le projet sera mis à l'enquête conformément aux règlements en vigueur.

Financement par emprunt

7101.5031.00	STAP Les Prés – Crédit initial 16.05.2019	CHF 350'000.00 HT
7101.5031.00	STAP Les Prés - Crédit additionnel	CHF 245'000.00 HT
	Montant à financer pour le projet total	CHF 595'000.00 HT
Financement par emprunt		
7101.3940.00	Intérêts annuels pour le projet total – taux 3 %	CHF 17'850.00
7101.3300.32	Amortissement annuel du projet total 2 %	CHF 11'900.00

Demande de crédit additionnel

Pour toutes ces raisons, le Conseil communal *ad interim* demande à l'Assemblée communale de valider la demande de crédit additionnel de CHF 245'000.– HT.

Demande de crédit d'investissement « Route de Cottens – participation à l'étude cantonale – projet d'ouvrage »

Rappel du dossier

La commune de Chénens a lancé en 2012 un projet de valorisation de la traversée de sa localité (Valtraloc) afin surtout de sécuriser sa traversée de localité.

Le canton a l'intention de refaire le revêtement de la route cantonale de Cottens avec un revêtement phono-absorbant en 2026.

Les premières études sont planifiées en 2024 et la commune doit prendre position quant à sa participation ou non au projet afin de mettre les infrastructures d'épuration en séparatif, de construire une canalisation d'adduction d'eau (bouclage) et de construire des éléments édilitaires propres à la commune.

Cette participation avait été acceptée par l'Assemblée communale en mai 2022 puis annulée par la Préfecture de la Sarine à la suite d'un recours. Le premier crédit d'investissement intitulé « Valtraloc- crédit d'étude » était de CHF 160'000.– pour les frais d'études et de suivi des travaux.

EDILITE

Objectifs du projet

Sécuriser et développer les cheminements piétons. Actuellement, les différents cheminements piétons ne s'inscrivent pas dans une vision globale. La plupart des itinéraires obligent à des traversées nombreuses et parfois inutiles. De surcroît, les trottoirs sont fortement usés et ne répondent pas aux normes en vigueur (largeur insuffisante). La commune doit profiter du réaménagement de la route cantonale pour revoir son réseau de mobilité douce. En particulier, les cheminements longitudinaux seront repensés et réaménagés.



Limiter les vitesses pratiquées

Les examens réalisés sur place ont relevé que les vitesses pratiquées en traversée de Chénens sont bien au-delà du 50 km/h. A noter que la route cantonale est classée comme axe prioritaire, où seuls des aménagements légers ne perturbant pas l'écoulement des flux seront possibles.

Marquer la traversée du village

Les vitesses importantes relevées dans la commune montrent que l'automobiliste n'a pas l'impression de traverser un lieu de vie. L'urbanisation discontinue de la commune le long de l'axe en est la principale cause. En outre, les cheminements piétons le long de la route cantonale sont eux aussi discontinus et ne sont pas présents sur l'intégralité de la traversée. Des mesures sont à trouver pour davantage marquer la traversée de la commune.

Limitation de la taille de la chaussée à 6 mètres

La largeur de la chaussée sera diminuée à 6 mètres sur l'entier de la traversée du village. Cette diminution des voies de circulation permettra de limiter les vitesses pratiquées. Elle s'accompagne d'une suppression du marquage de la ligne médiane comme vous pouvez le voir à Neyruz et Cottens.

Mesure

L'objectif est de créer un nouveau trottoir d'une largeur de 1.5 m qui reliera l'entrée depuis Cottens au carrefour central. Toutes les voies d'accès sur la route cantonale seront aménagées en trottoir traversant, permettant de prioriser les flux piétons. Dans les secteurs les plus étroits, la largeur de ce trottoir sera réduite localement à 1.2 m. Cette mesure permettra de sécuriser la ferme classée de cette parcelle en proie à des accidents avec des camions.

A noter que la réalisation de cette mesure nécessite de décaler légèrement la route cantonale vers le sud sur une distance d'environ 60 mètres avec des emprises sur des parcelles privées.

Outre, le fait d'améliorer sensiblement la qualité des cheminements piétons, ce nouveau trottoir accentuera l'impression des automobilistes de traverser un espace bâti continu.

Création d'une porte d'entrée aux extrémités

Pour marquer l'entrée dans le village, des portes seront aménagées aux extrémités du tronçon à 50 km/h. Celles-ci symboliseront le passage d'une largeur de 7 mètres à une largeur de 6 mètres. Elles seront composées d'une borne avec un rétrécissement de la chaussée du côté du flux entrant. Des arbres seront également plantés de part et d'autre de la chaussée pour valoriser ces entrées et les marquer spatialement. Des lignes de guidage sont prévues pour accompagner l'automobiliste dans la réduction de la largeur de la voie.

Aménagements piétons route de Villaz

La diminution de la taille de la chaussée à 6 mètres va permettre de libérer un espace disponible sur la chaussée sud de la route de Villaz. Un cheminement d'une largeur de 1.2 m sera créé en dehors de la chaussée. Il permettra d'améliorer la sécurité des piétons.

EPURATION D'EAU

Mise en conformité selon le PGEE

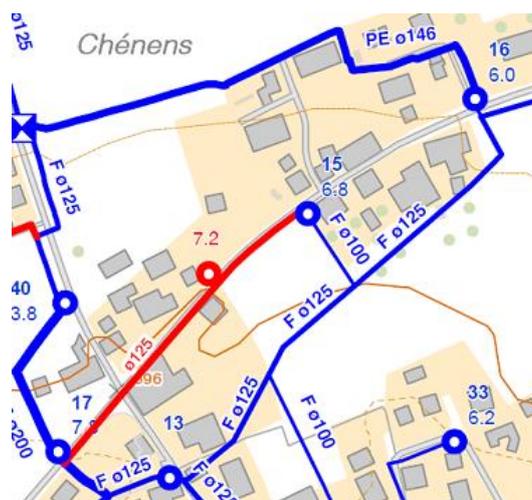
Le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) impose une mise en séparatif des zones en amont et en aval de la route de Cottens. Afin de profiter d'une synergie avec les travaux prévus de la route, une canalisation d'eau usée et une d'eau claire sont prévues d'être construites sur une longueur d'environ 350 m. Les reprises des raccordements privés devront également être envisagées.

Les eaux de la route et des terrains situés en dessus de celle-ci seront récoltées dans une nouvelle canalisation spécifique longeant la route. Cette nouvelle canalisation permettra de mettre hors service une canalisation cantonale sous-dimensionnée descendant à travers champs plein Sud et arrivant dans le quartier des Petits-Clos, régulièrement inondé lors de fortes précipitations.

ADDITION D'EAU

Nouvelle canalisation selon le PIEP

Selon le Plan des Infrastructures de l'Eau Potable (PIEP) il est prévu la construction d'une canalisation servant de maillage de sécurité du réseau existant et d'ajout d'une borne incendie afin de respecter les recommandations. Il serait donc sensé de profiter des travaux dans la route de Cottens afin de profiter de synergies techniques et financières lors des travaux.



En résumé

La participation financière de la commune à cette première étude s'élève à CHF 80'000.–.

Une étude pour le projet d'exécution contenant la direction des travaux et les frais de mensurations est prévue en 2025/2026 avec une participation communale de CHF 176'000.–. Ce montant fera l'objet d'une demande de crédit en temps voulu.

La participation communale au montant de l'ensemble des travaux est estimée à CHF 1'807'000.–.

Selon la loi sur la mobilité (Lmob), il y a une possibilité d'obtenir une participation cantonale calculée sur la base des voitures de Chénens en regard des voitures totales qui utilisent cette route.

Objectifs

- Améliorer, par des mesures éditaires, la circulation et la sécurité sur le tronçon de la traversée du village.
- Mettre en conformité au PGEE et au PIEP le secteur avec la mise en séparatif des infrastructures d'épuration ainsi qu'une nouvelle conduite d'adduction d'eau.
- Mettre hors service une canalisation cantonale sous-dimensionnée provoquant des inondations dans le quartier des Petits-Clos lors de fortes pluies.

Financement par emprunt

6150.5290.04	Route de Cottens – participation à l'étude cantonale, projet d'ouvrage	CHF	80'000.00
Financement par emprunt			
6150.3940.00	Intérêts annuels – taux 3 %	CHF	2'400.00
6150.3320.90	Amortissement annuel 10 %	CHF	8'000.00

Demande de crédit additionnel

Pour toutes ces raisons, le Conseil communal *ad interim* demande à l'Assemblée communale de valider la demande de crédit d'investissement de CHF 80'000.–.

* * *

Informations générales

Annonce recherche de bénévoles pour la livraison des repas à domicile

Les personnes désireuses de se faire livrer des repas à domicile peuvent s'adresser directement auprès de l'Auberge du Chêne, à Chénens, au numéro 026 477 12 98. Les modalités sont à régler directement entre le bénéficiaire et l'Auberge, la commune n'intervenant pas dans cette organisation.

Uniquement durant les vacances de l'Auberge du Chêne, la commune de Chénens souhaite proposer une alternative soit la livraison de repas préparés par la Résidence St-Martin à Cottens. Le prix du repas est de CHF 15.–, refacturés par la commune au bénéficiaire. Les repas sont livrés du lundi au vendredi vers 11h30, uniquement les jours ouvrables. Pour mettre en place un tel service, la commune de Chénens est à la

recherche de bénévoles pour la livraison des repas durant les vacances de l'Auberge.

En général, l'Auberge du Chêne ferme son établissement deux semaines vers fin juillet – début août ainsi qu'une semaine après le Nouvel-An sauf avis contraire.

La commune se charge d'établir le planning de distribution et de commander les repas auprès de la Résidence St-Martin. Les bénévoles doivent être disponibles dès 11h00 jusqu'à la fin de la livraison des repas.

La commune prend en charge les frais de déplacements, soit 70 ct/km.

Pour plus d'informations ou pour manifester votre intérêt, le secrétariat communal se tient à votre disposition, pendant les heures d'ouverture (026 477 22 01 / secretariat@chenens.ch).

Dans l'idéal, nous souhaiterions disposer d'une liste de plusieurs personnes prêtes à rendre ce service de manière ponctuelle. S'il y a « une équipe », ce sera plus facile d'organiser ce service.

Merci d'avance de votre soutien !

Tout-ménage « annonce de recherche de candidats »

COMMUNE DE CHÉNENS
Chemin de l'Ecole 8 – 1744 Chénens

ANNONCE DE RECHERCHE DE CANDIDATS pour l'organisation d'élections communales

Chère citoyenne, cher citoyen,

Depuis le 6 février 2023, la commune de Chénens fait l'objet d'une enquête administrative ouverte sur décision de Mme la Préfète de la Sarine, Lise-Marie Graden. Au titre de mesure d'accompagnement et afin de garantir le fonctionnement des autorités communales, elle a décidé notamment de suspendre la tenue d'une élection complémentaire pour remplacer les trois membres démissionnaires du Conseil communal et de désigner un Conseil communal ad interim, composé depuis le 1^{er} avril 2023 des deux personnes élues demeurant en poste et de trois membres ad interim. Ce Conseil communal a reçu pour tâches d'assurer provisoirement la gestion de la commune de Chénens, de se répartir les divers dicastères, d'organiser la tenue d'élections après avoir pris les mesures aptes à favoriser un résultat représentatif et de s'assurer que les autorités communales fonctionnent à long terme de manière adéquate, de manière indépendante ou dans le cadre d'un processus de fusion.

Près d'une année après l'entrée en fonction du Conseil communal ad interim et à la suite d'une discussion avec Mme la Préfète, il est temps maintenant de passer à l'étape suivante afin de rendre son autonomie à votre commune.

En effet, lors de nos diverses rencontres, nous avons aussi senti que vous, citoyennes et citoyens de Chénens, aviez envie que l'on recommence à parler de votre commune de manière positive et que vous aviez des idées pour votre commune. C'est pourquoi, en accord avec Mme la Préfète, nous lançons le processus de recherche de candidats afin d'envisager des élections complémentaires pour repourvoir trois sièges à l'exécutif. En fonction du résultat de cette recherche de candidats, Mme la Préfète décidera de l'organisation effective de ces élections ainsi que de leur calendrier. En l'état, des élections au mois de juin 2024 sont envisageables.

Le but de ce tout-ménage est d'informer toute la population de Chénens de la mise en route de ce processus et de toucher particulièrement toutes celles et tous ceux qui ont le droit de vote et d'éligibilité.

Ainsi, nous appelons les citoyennes et les citoyens actifs de Chénens qui se demandent ce qu'ils pourraient faire pour leur commune et qui pourraient avoir un intérêt pour la fonction de conseillère communale ou de conseiller communal de se manifester auprès d'un membre du Conseil communal, d'ici au 25 mars 2024, afin d'entrer en discussion et de fixer un entretien individuel.

Coordonnées du Conseil communal ad interim :

M. Jean-François Charrière, président	jean-francois.charriere@chenens.ch	079 345 15 24
M. Christian Demole, vice-président	christian.demole@chenens.ch	079 357 60 03
M. Claude Defferrard, conseiller communal	claudedefferrard@chenens.ch	079 627 31 81
M. Vincent Gremaud, conseiller communal	vincent.gremaud@chenens.ch	079 203 92 42
Mme Beatrix Guillet, conseillère communale	beatrix.guillet@chenens.ch	079 287 67 86

Le Conseil communal ad interim de Chénens.

Fonctionnement de la compagnie 115 Sarine-Ouest

En cas de sinistre tel qu'une inondation, un incendie ou tout autre sinistre nécessitant une intervention des pompiers, il est crucial de contacter le 118.

Lorsque vous appelez le 118, votre appel est reçu par le CEA (centrale d'engagement et d'alarme de la police cantonale). Cette dernière, sur la base de vos indications, sélectionne ensuite le groupe de pompiers correspondant à la nature de l'événement et déclenche l'alarme qui est transmise aux pompiers pour intervention.

Cependant, il est important de noter que l'intervention des pompiers dépend du descriptif donné lors de votre téléphone au 118.

L'intervention des pompiers est possible uniquement sur ordre du CEA. Aucune intervention ne se fait sur un appel direct à un pompier que l'on connaît.

Il est important de souligner que l'engagement des pompiers de la compagnie 115 Sarine Ouest, est uniquement de milice, ce qui signifie qu'ils ne sont pas des professionnels. Lorsque l'alarme sonne sur leur téléphone portable, ils doivent quitter leurs activités quotidiennes, que ce soit le travail, la famille ou même leurs loisirs, à n'importe quelle heure et en tout temps, que ce soit de jour, de nuit ou même lors de jours fériés.

Après avoir reçu l'alarme, les pompiers se rendent au local du feu situé à Chénens et ceci en civil. Ils s'y équipent de manière adéquate et sélectionnent les véhicules appropriés pour répondre à la situation. Il est à noter que ce processus peut prendre un certain temps, car la sécurité et l'efficacité de l'intervention sont essentielles.

En cas d'événements multiples, tels que des conditions météorologiques extrêmes comme des vents violents, des inondations, etc., une mobilisation de tous les pompiers à la base de départ est demandée afin de coordonner les missions. Ces dernières sont ensuite réparties par ordre de priorité, en tenant compte des personnes, des animaux, de l'environnement et des biens matériels. Cette méthodologie permet d'assurer que les ressources disponibles sont utilisées de manière stratégique pour répondre aux besoins les plus urgents en premier. Notre compagnie peut également être appelée à intervenir, en renfort, sur d'autres communes tout comme les autres compagnies du Bataillon peuvent venir en renfort sur notre territoire.

Notre compagnie englobe les communes d'Autigny, de La Brillaz, de Chénens et de Cottens et sachez que nous avons à cœur de défendre au mieux la population de ces communes.

Nous vous remercions pour votre compréhension ainsi que votre collaboration.

Céline Clerc
Commandante compagnie 115 Sarine-Ouest.

Salle de l'abri à louer

Nous vous rappelons qu'il est possible de louer l'abri PC pour vos fêtes de famille, réunions entre amis, etc. La salle de 105 m² se situe en dessous de l'école. Elle dispose de tables et de chaises pour 60 personnes. La cuisine est équipée d'un lave-vaisselle ainsi que d'une machine à café Nespresso. La vaisselle, les couverts ainsi que les ustensiles de cuisine sont mis à disposition.

Le prix de location pour cette salle est de CHF 100.– pour les habitants de Chénens et CHF 150.– pour les non-résidents. Pour réserver cette salle ou pour des informations complémentaires, merci de bien vouloir prendre contact avec l'administration communale.



Gare de Chénens - Mise en place d'un service de Shuttle/bus

Selon une récente communication des CFF, les travaux de mise en conformité des arrêts de bus et trains pour les personnes à mobilité réduite devraient intervenir à la Gare de Chénens à l'horizon 2027-2028, ces travaux étant en synergie avec d'autres projets d'aménagement (Loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand)).

Dans cette attente, les CFF ont mis en place des mesures de remplacement. À cet effet, **un service de Shuttle/bus sur appel sera à disposition des personnes à mobilité réduite dès le 1^{er} janvier 2024**. Le principe consiste pour le client à s'annoncer au moins deux heures avant le voyage prévu auprès du Call Center Handicap CFF au 0800 007 102 (numéro gratuit), disponible tous les jours de 6h00 à 22h30.

Carte journalière dégriffée Commune

Depuis le début de cette année, le nouveau système de carte journalière dégriffée Commune est disponible.

Informations générales

La carte journalière dégriffée Commune est **nominative**. Le-la détenteur-trice d'une telle carte doit pouvoir justifier de son identité au moyen d'une pièce d'identité officielle avec photo ou d'un abonnement de transports publics valable.

Elle est valable le jour sélectionné jusqu'au lendemain à 5h00 sur toutes les lignes du rayon de validité de l'AG.

Elle est disponible :

- dans la limite des stocks ;
- selon les disponibilités, pour la 1^e et la 2^e classe ;
- avec ou sans abonnement demi-tarif ;
- en pré-vente dès 6 mois avant le départ et jusqu'à la veille de celui-ci. Il n'est pas possible de l'acheter le jour du voyage.

Elle n'existe pas pour les enfants ou les chiens. Voir : cff.ch/enfants et cff.ch/chiens.

Prix

Le principe est le suivant : plus vous réservez tôt, plus vous voyagez à prix réduit. Elle existe en deux niveaux de prix. **Le niveau de prix le plus avantageux est disponible jusqu'à 10 jours avant la date du voyage.**

Assortiment	Niveau de prix 1 disponible jusqu'à 10 jours avant la date du voyage	Niveau de prix 2 disponible jusqu'à la veille du voyage
2 ^e classe avec demi-tarif	39 francs	59 francs
2 ^e classe sans demi-tarif	52 francs	88 francs
1 ^e classe avec demi-tarif	66 francs	99 francs
1 ^e classe sans demi-tarif	88 francs	148 francs

Conditions de vente de Chénens

- Aucune réservation possible par téléphone et par e-mail. Les demandes faites par e-mail ne seront pas traitées ;
- Vente uniquement au guichet pendant les horaires d'ouverture du bureau communal (lundi 13h00-18h00, mercredi 07h00-11h00, jeudi 13h00-17h00) ;
- Les cartes ne sont ni reprises ni échangées ;
- Être en possession d'une pièce d'identité valable pour chaque billet nominatif vendu ;
- Paiement direct au bureau communal par carte bancaire, Twint ou cash ;
- Uniquement billet PDF imprimé.

Action « Coup de balai 2024 »

Après un succès timide, mais prometteur avant la période du Covid-19, le succès fut bien plus que mitigé en 2023. La commune a donc décidé de renoncer à l'organisation du coup de balai pour 2024.

En effet, malgré le bien-fondé et l'utilité de cette action, la mise en place de l'organisation est disproportionnée par rapport au résultat obtenu.

Une réflexion sera faite dans le futur afin d'essayer de remettre en place cette action citoyenne. Par contre, les écoles participent à cette action.

Agenda communal

24.03.2024	Loto du cercle scolaire	14h30	Autigny, halle polyvalente
06.04.2024	Concert de la fanfare La Mauritia	20h00	Autigny, halle polyvalente
14.04.2024	Loto de l'amicale des pompiers d'Autigny	19h30	Autigny, halle polyvalente
28.04.2024	Loto de la fanfare La Mauritia	19h30	Autigny, halle polyvalente
27.05.2024	Assemblée communale ordinaire	20h00	Chénens, auberge communale

Fermeture de l'administration communale

Le bureau communal sera fermé les jours fériés suivants :

- Lundi 1^{er} avril : Lundi de Pâques
- Jeudi 9 mai : Ascension
- Lundi 20 mai : Lundi de Pentecôte
- Jeudi 30 mai : Fête-Dieu
- Jeudi 1^{er} août : Fête nationale
- Jeudi 15 août : Assomption

Pour rappel, lorsqu'une veille de fête tombe sur un jour d'ouverture, la fermeture du bureau intervient à 16h00.

* * *

Informations publicitaires

CarteCulture



CarteCulture
KulturLegi
Clinton Fribourg | Kanton Freiburg

Les portes s'ouvrent aux petits budgets !

Jusqu'à 70% de rabais sur les offres culturelles, sportives et de loisir !

Vous voulez profiter de la vie culturelle à petit prix ? La CarteCulture de Caritas Fribourg est faite pour vous !

Qu'est-ce que la CarteCulture ?
La CarteCulture permet aux personnes à petit budget de profiter de rabais sur des activités telles que le cinéma, la piscine, les musées, le théâtre, les concerts, les abonnements de journaux, etc.

Qui peut bénéficier de la CarteCulture ?
Vous pouvez obtenir la CarteCulture si vous bénéficiez d'une réduction des primes d'assurance maladie, des prestations complémentaires de l'AVS / l'AI, de l'aide sociale, d'une bourse d'étude ou si vous avez une saisie de salaire de 9 mois ou plus.

Quelles sont les offres de la CarteCulture ?
La liste des partenaires et une centaine d'offres pour les détenteurs de la CarteCulture sont référencées sur le site www.carteculture.ch/fribourg-et-region.

Bénéficiez par exemple de :

- 50 % de réduction à Equilibre-Nuithonie ;
- 50% de réduction pour le festival Les Georges ;
- 50% sur des spectacles du cirque Knie ;
- la gratuité des entrées à plusieurs musées ;
- l'accès aux Epiceries Caritas, etc.

Comment fonctionne la CarteCulture ?
Pour bénéficier des réductions, vous devez présenter votre carte à la caisse des partenaires de la CarteCulture lors de l'achat de votre bien ou service.



CarteCulture
KulturLegi
Canton Fribourg | Kanton Freiburg

Les portes s'ouvrent aux petits budgets !

Combien coûte la CarteCulture ?
La CarteCulture est gratuite et valable une année. Vous pouvez l'utiliser dans le canton de Fribourg ainsi que dans le reste de la Suisse. Pour toute information complémentaire, contactez Caritas Fribourg au 026 321 18 54.

Formulaire à remplir :



QU'EST-CE QUE LA CarteCulture?
La CarteCulture permet aux personnes avec des petits budgets de profiter de rabais entre 30% et 70% sur les offres culturelles, sportives ou de formation, telles que cinémas, piscines, théâtres, cours de langue, concerts, abonnements de journaux, etc.

La CarteCulture est gratuite.

OUI, JE COMMANDE LA CARTECULTURE
Offre valable pour les communes ayant adhéré à la CarteCulture.

Nom _____
Prénom _____
Adresse _____

Date de naissance _____
Téléphone _____
E-mail _____

Je souhaite recevoir la newsletter par courriel

Documents à joindre:
1. Photo-passeport (veuillez inscrire votre nom et prénom au verso de la photo)
2. Décision d'octroi d'une réduction de primes d'assurance maladie ou décision d'octroi d'une bourse ou dernier avis de taxation et attestation de baisse de revenu ou attestation de besoin de soins.

Date: _____ Signature: _____

Veuillez envoyer le formulaire à l'adresse suivante: Caritas Fribourg / CarteCulture
Rue de Morat 8 – 1700 Fribourg

Inscription en ligne et information:
www.carteculture.ch/fribourg
026 321 18 54 ou info@caritas-fr.ch





Bibliothèque régionale d'Avry

Bibliothèque régionale d'Avry

Horaires

Mardi 15h-18h
Mercredi 15h-19h30
Jeudi 15h-18h
Vendredi 15h-18h
Samedi 9h-12h

8 documents pour un prêt de 1 mois

Prix

Jusqu'à 16 ans : **gratuit**
Apprentis/étudiants : 15.-
Adultes : 30.-

Romans
Large vision

plus de 23'000 documents

Animations gratuites

Né pour lire
Heures du conte
Ateliers philo
CréAteliers
...

Plus d'infos sur
bra.avry.ch

Bibliothèque régionale d'Avry
CO Sarine-Ouest
Route de Matran 24
1754 Avry-sur-Matran
biblio@avry.ch
026 470 21 42



Dates à réserver

BiblioWeekend

sur le thème "A table !"

Vendredi 22 mars de 15h à 18h
Samedi 23 mars de 9h à 16h

Tout public



Les CréActifs
Enfant dès 7 ans

Des ateliers créatifs pour explorer le monde des émotions!

Mercredi 24 avril
De 14h à 15h

animés par Sarah Genoud
Inscription sur le site de la BRA

Atelier du Petit Druide



Enfant dès 7 ans
Adultes bienvenus

Mercredi 17 avril
de 13h30 à 15h

"Les secrets de la Primevère"
animé par Cathy Roggen-Crausaz
Inscription sur le site de la BRA

Exposition
19 avril - 5 juillet 2024



Peinture Acrylique
par Claudine Risse

Vernissage 19 avril à 18h30

Suivez-nous sur



IPSO (insertion professionnelle de Sarine-Ouest)



IPSO (Insertion Professionnelle de Sarine-Ouest) est un programme destiné aux personnes des communes de Sarine-Ouest bénéficiant de l'aide sociale.



IPSO se présente sous forme d'une entreprise sociale et permet à ses employés de reprendre un rythme de travail, de mettre à profit des compétences et de faire émerger des aptitudes avant de réintégrer le marché de l'emploi. Nous effectuons divers travaux auprès des habitants et entreprises des communes ouest sarinoises depuis 2021.

3 années d'activité le 1^{er} janvier 2024 !

Notre approche est devenue, au fil du temps, unique et personnalisée. Nous mettons un point d'honneur à étudier la faisabilité de chaque demande, sans limites. Nous sommes à même d'accomplir des travaux de qualité dans bon nombre de domaines.

Nous collaborons avec les entreprises locales :

Évitant toute concurrence déloyale et pour les travaux hors de notre portée, nous vous conseillons et vous aiguillons vers des entreprises locales spécialisées à même de répondre à vos besoins.

Quelques chiffres :

- 375 interventions au 31 décembre 2023
- 100% de réussite en réinsertion pour les personnes ayant effectué une mesure complète à IPSO



N'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part de vos besoins, une visite à domicile suivi d'un devis vous seront proposés et ceci sans engagement. Le tarif appliqué pour les habitants des communes membres d'ARCOS est de 30.-/heure.

Contact :

David Robert, responsable IPSO
Route de Rosé 49, 1754 Rosé
079 244 61 13

david.robert@arcos-sarine.ch

<https://www.arcos-sarine.ch/IPSO.b.htm>

Croix-Rouge Fribourgeoise – services Chaperon Rouge et Babysitting



Chaperon Rouge :

Service de garde d'enfants à domicile en urgence

- Vous êtes malade, hospitalisé-e ou indisponible et êtes dans l'impossibilité de vous occuper de vos enfants ?
- Vous avez un enfant malade ou accidenté et vous devez aller au travail ?
- Votre système habituel de garde n'est pas disponible ?
- Vous êtes épuisé-e et avez besoin d'un peu de répit ?
- Vous devez absolument vous absenter et n'avez trouvé personne pour prendre en charge vos enfants ?

Sur simple appel et dans un délai très rapide, une garde d'enfant du Chaperon Rouge se rend à votre domicile pour prendre soin de votre enfant, veiller à son bien-être et à sa sécurité, lui donner les médicaments prescrits, préparer son repas, jouer et l'occuper. Nos collaboratrices sont recrutées avec soin, elles sont professionnelles, motivées et reçoivent une formation spécifique.

Bons à savoir

- Pas de mission de moins de 3h
- Service d'urgence, pas de missions régulières
- Nos tarifs sont définis en fonction du revenu mensuel brut des parents
- Plusieurs entreprises du canton offrent cette prestation à leurs employés lorsqu'ils ont un problème ponctuel de garde d'enfants. Renseignez-vous !

Renseignements et demandes

Lundi - vendredi : 07h30-11h30 au 026 347 39 49
 Dimanche - jeudi : 20h00-21h00 au 076 347 39 49 (pour les urgences du lendemain matin)
chaperon.rouge@croix-rouge-fr.ch



Babysitting :

pour les sorties du soir ou du week-end

- Vous souhaitez trouver un ou une baby-sitter pour s'occuper occasionnellement de vos enfants en toute confiance ?

Nous vous proposons une liste de jeunes baby-sitters formées par la Croix-Rouge fribourgeoise. Cette liste est réservée exclusivement aux membres de la Croix-Rouge fribourgeoise qui s'acquittent d'une cotisation annuelle (montant libre).

Renseignements :

Tél. : 026 347 39 40 ou baby-sitting@croix-rouge-fr.ch

Croix-Rouge fribourgeoise
 Rue G.-Teclermann 2
 Case postale
 1701 Fribourg
www.croix-rouge-fr.ch



Pro Juventute : Atelier parents en ligne « Compétences numériques »

Conseils et astuces pour les parents

ATELIERS PARENTS EN LIGNE « COMPÉTENCES NUMÉRIQUES »

Votre enfant réclame sans cesse votre portable ? Votre ado passe son temps sur les jeux vidéo ? Comment gérer les écrans à la maison ? Grâce aux ateliers parents en ligne animés par nos spécialistes et gratuits, développez vos compétences numériques et renforcez vos connaissances sur la gestion des écrans. Recevez des conseils et astuces pour proposer à votre enfant un cadre, une éducation numérique adéquate à son bon développement et un usage des écrans responsable.

ÉCRANS ET PETITE ENFANCE
ÉCRANS AU QUOTIDIEN DE L'ENFANCE À L'ADOLESCENCE

CYBERHARCÈLEMENT
LE MONDE DES JEUX VIDÉO

Dates et inscriptions sur projuventute.ch/ateliers-parents




PROJUVENTUTE.CH

Pro Senectute vous aide à remplir vos impôts !

**PRO
SENECTUTE**

Pro Senectute vous aide à remplir vos impôts !

Cette offre s'adresse **aux personnes dès 60 ans** domiciliées dans le canton de Fribourg, avec une déclaration **d'impôts dite simple** (pas d'immobilier secondaire, pas de portefeuille de titres, pas de frais effectifs).

Remplir sa déclaration d'impôts est souvent synonyme de stress et s'apparente plus à une corvée qu'à autre chose. Si vous ne savez pas quelles déductions appliquer ou avez simplement peur d'en oublier, le service de déclaration d'impôts est là pour vous !

Pro Senectute vous offre la possibilité depuis plusieurs années de faire remplir votre déclaration d'impôts avec **un.e** **bénévole expérimenté.e**. Vous ne souhaitez pas ou ne pouvez pas vous déplacer dans nos bureaux ? Pas de soucis ! Nous avons des bénévoles qui se déplacent aussi à votre domicile.

Pour l'année 2024, ce service aura lieu **du 29 janvier 2024 au 30 avril 2024**.

La prise de rendez-vous se fera **dès le 15 janvier 2024 uniquement** par téléphone (numéros ci-dessus).

N'hésitez pas à demander le flyer au **026 347 12 92** ou **026 347 12 40**.

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi 8h30-11h30 / 13h30-16h30.

Pro Senectute Fribourg – Passage du Cardinal 18, 1700 Fribourg
www.fr.prosenectute.ch

Service des forêts et de la faune : chronique forestière

La forêt souffre face aux sécheresses et canicules à répétition

Un écosystème forestier fragile et fatigué
 La répétition d'événements climatiques extrêmes telles que sécheresses et canicules affaiblissent durablement l'écosystème forestier. Depuis la canicule de 2003, la hausse des températures est combinée à un déficit hydrique récurrent en période de végétation, moment crucial et vital pour la forêt. L'évolution de l'écart toujours plus important entre la courbe des températures et celle des précipitations est inquiétante (voir graphique ci-dessous). A ce rythme, la forêt risque de souffrir passablement dans un avenir plus proche que prévu par les scientifiques. La récurrence des extrêmes climatiques est une réelle menace. La forêt survivra certes, mais pourra-t-elle encore nous fournir à l'avenir tous les services écosystémiques dont nous dépendons ?

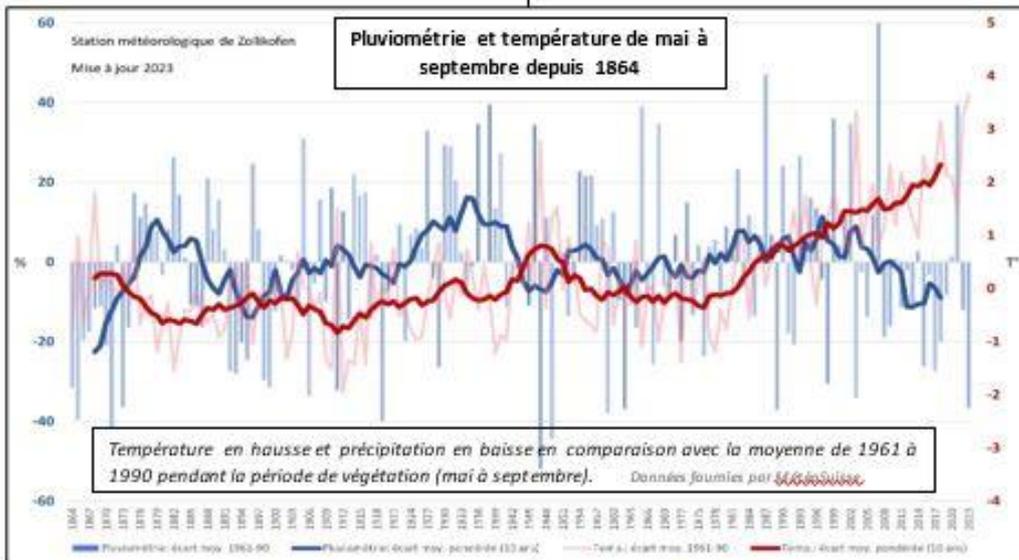


Feuillage roussi par la sécheresse sur de vieux hêtres

Hêtres majestueux en perte
 Nous constatons déjà le dépérissement de certaines espèces en plaine, notamment le hêtre, l'épicéa mais aussi le sapin blanc. Le dernier automne très pluvieux permettra à la forêt de reprendre ce printemps dans de bonnes conditions hydriques, les nappes phréatiques étant pleines. Malgré cela, il n'est pas sûr que tous les arbres ayant souffert du manque d'eau en 2023 « se réveillent » ce printemps, notamment les hêtres majestueux.

Promenade en forêt et risque de chutes de branches
 Le déclin des hêtres mais aussi d'autres essences qui souffrent, tels que les frênes décimés par un champignon d'origine asiatique, impliquent un risque accru de chutes de branches et d'arbres. Il est dès lors conseillé d'observer une certaine prudence lors de sorties forestières.

Le climat se complique et entraînera son lot de misères, à nous d'entreprendre un nécessaire changement...



Les hêtres, qui reprendront vie, présenteront souvent d'importants dégâts en couronne avec de nombreuses branches sèches. Leur avenir est compromis et selon les dernières observations scientifiques, il n'est pas rare qu'ils dépérissent complètement après quelques années.

Le clic utile : www.wsl.ch/fr/foret/forets-et-changements-climatiques/foret-et-secheresse/

Hauterive, janvier 2024
 Frédéric Schneider, Ingénieur forestier du 1^{er} arrondissement
 Service des forêts et de la nature



Contacts utiles

CONSEIL COMMUNAL

Monsieur Jean-François Charrière Président <i>ad interim</i> Tél. : 079 345 15 24 Mail : jean-francois.charriere@chenens.ch	Monsieur Christian Demole Vice-Président Tél. : 079 357 60 03 Mail : christian.demole@chenens.ch
Monsieur Claude Defferrard Conseiller communal Tél. : 079 627 31 81 Mail : claude.defferrard@chenens.ch	Monsieur Vincent Gremaud Conseiller communal <i>ad interim</i> Tél. : 079 203 92 42 Mail : vincent.gremaud@chenens.ch
Madame Beatrix Guillet Conseillère communale <i>ad interim</i> Tél. : 079 287 67 86 Mail : beatrix.guillet@chenens.ch	

PERSONNEL COMMUNAL

Madame Stéphanie Joye Secrétaire communale et des constructions Mail : secretariat@chenens.ch	Commune de Chénens Chemin de l'Ecole 8 1744 Chénens Tél. : 026 477 22 01 Site : www.chenens.ch Heures d'ouverture bureau communal : Lu : 13h00 - 18h00 Me : 07h00 - 11h00 Je : 13h00 - 17h00 Veille de fête : fermeture à 16h00
Madame Carole Pasquier Administratrice des finances Mail : compta@chenens.ch	
Madame Lorane Pasquier Préposée du Contrôle des habitants et secrétaire technique (dicastères de MM. Demole et Defferrard) lorane.pasquier@chenens.ch	
Monsieur Claude Magnin Employé communal – voirie Mail : claude_magnin@bluewin.ch Tél. : 079 705 80 08	
Responsable déchetterie : Monsieur Laurent Clément Employé : Monsieur Thierry Moret	Heures d'ouverture déchetterie : Me : 17h30 – 19h00 Sa : 09h00 – 11h30
Madame Zélia Moreira Concierge du bâtiment communal et scolaire	

AGENCE POSTALE

Landi Chénens Société coopérative Route de la Gare 79 1744 Chénens Tél. : 026 477 90 00	Heures d'ouverture : Lu – ve : 08h00 – 12h00 13h30 – 18h00 Sa : 08h00 – 16h00
---	--

BIBLIOTHÈQUE ET LUDOTHÈQUE

Bibliothèque régionale d'Avry Route de Matran 24 1754 Avry-sur-Matran Tél. : 026 470 21 42 Mail : biblioavry@bluewin.ch www.bra.avry.ch	Heures d'ouverture : Ma – Je – Ve : 15h00 – 18h00 Me 15h00 – 19h30 Sa : 09h00 – 12h00
Ludothèque Schtroumpf Neyruz et environs Route d'Onnens 5 1740 Neyruz Tél. : 079 488 10 76 (pendant ouverture) Mail : ludo.neyruz@bluewin.ch	Heures d'ouverture : Me : 15h00 – 17h00 Sa : 09h00 – 11h00

N° D'URGENCE

Feu 118	
Compagnie Sarine-Ouest Commandante Céline Clerc Adresse caserne : route des Molleyres 12, Chénens	Tél. 079 201 81 85 celine.clerc@bataillon-sarine.ch
Police 117	
Poste de gendarmerie Route de Corserey 14, 1746 Prez-vers-Noréaz	Tél. : 026 305 87 55

PAROISSES

Paroisse catholique Autigny-Chénens p.a. Madame Gertrude Crmaric Secrétaire Route des Gottes 18, 1744 Chénens	Mail : paroisse.autigny@bluewin.ch
Conseil de Paroisse Autigny-Chénens Monsieur Michel Pasquier, Président Secrétariat : Impasse du Félon 3, 1742 Autigny	Tél. : 026 477 04 03 Mail : paroisse.autigny@bluewin.ch

SOCIÉTÉS LOCALES ET DIVERS

Fanfare paroissiale La Mauritia Autigny-Chénens Monsieur Romain Berset, Président Route d'Estavayer-le-Gibloux 21, 1742 Autigny	Tél. : 079 350 93 48 Mail : rberet92@gmail.com
Chœur mixte paroissial Autigny-Chénens Madame Véronique Savary, Présidente Chemin du Cossey 6, 1742 Autigny	Tél. : 079 304 04 87 Mail : veronique.savary@bluewin.ch
Réservation buvette à Autigny	Tél. : 026 477 16 25 Mail : commune@autigny.ch
Amicale des sapeurs-pompiers Chénens Monsieur Freddy Defferrard, Président Route d'Autigny 41, 1744 Chénens	Tél. : 079 470 44 44 Mail : freddy.d@hispeed.ch
Société de gym « Le Looping » Autigny Madame Nicole Marro, Présidente En Treysales 14, 1745 Lentigny	Site : www.lelooping.ch
Ski-Club Tooschuss Monsieur Sébastien Clerc, Président Adresse du club : c/o Mme Sophie Baechler Ch. De Riond-Bochat 5, 1744 Chénens	Tél. : 079 750 13 28 Site www.tooschuss.ch
Union des sociétés locales Autigny Monsieur Laurent Brugger, Président Route des Champs Montants 17, 1742 Autigny	Tél. : 079 875 38 27 Mail : usladm@hotmail.com
Société de Jeunesse Monsieur Nicolas Dafflon Rte de la Crétausa 40 1742 Autigny	Tél. : 079 739 33 36 Mail : niicolas@hotmail.ch
Préposé local à l'agriculture Monsieur Olivier Defferrard Route d'Autigny 40, 1744 Chénens	Tél. : 079 436 67 57
Ramoneur Monsieur Eric Baechler 1747 Corserey	Tél. : 079 447 21 91

* * *